

N° d'agr ation : P 204081

Belgique – Belgie
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n° 44 – novembre 2003

Mensuel de la FeBISP (ne para t pas en juillet - ao t)

Bureau de d p t
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alli s, 307 - 1190 Bxl
T l : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire fran aise de la R gion de Bruxelles-Capitale, du Fonds social europ en et du Minist re de l'Emploi de la R gion de Bruxelles-Capitale

Imprim  par le CF2m - rue Berthelot, 114-116   1190 Bruxelles (T l : 02 538 01 92 - E-mail : <mailto:cf2000@win.be>)

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère.
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques »
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP

2. De définir des programmes d'action concertée.

- Notamment pour :
- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées.
 - l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.
 - participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral.
 - favoriser le développement de projets d'économie sociale

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito

Soyons optimistes et commençons par les bonnes nouvelles :

- Un mécanisme de préfinancement structurel du Fonds social européen (FSE pour les « intimes ») semble être en bonne voie. Ce dossier est le cheval de bataille de la FeBISP depuis très (trop) longtemps. Réunion, manifestations et communiqués de presse ont régulièrement émaillés notre travail quotidien. A présent, nous espérons que tout ira comme sur des roulettes et que nous verrons la fin de nos angoisses de trésorerie (lire texte en page 4).
- Pas d'argent mis sur la table, mais une volonté d'avancer dans les négociations salariales du côté de la Communauté française. Des groupes de travaux et des rencontres sont planifiés (voir page 5).
- Les logiciels libres, ça marche et c'est pas cher ! C'est ce qui est ressorti de la formation organisée par la FeBISP le 26 septembre dernier (compte-rendu en page 4).

Quant à notre **dossier**, il est très sérieux puisqu'il s'agit de tirer la substantifique moelle de la **Conférence sur l'emploi** dont l'objectif était de créer 200.000 emplois en 5 ans. Cette Conférence s'est donc attachée à créer les conditions optimales pour promouvoir l'emploi, pas pour en créer directement.

Pour ceux que n'ont pas encore eu l'occasion d'en lire le texte, les conclusions sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.vandenbroucke.fgov.be/zwerkgelegenheidsconferentie.htm>

Après un tour d'horizon des différents points abordés lors de la conférence (lire en page 6), nous avons choisi de partir de 3 points de vues différents : l'économie sociale, la formation et le suivi des demandeurs d'emploi.

1. Au niveau de l'économie sociale, le grand changement apporté par la conférence sur l'emploi, touche les titres-services. Ceux-là même qui ont déchiré le gouvernement fédéral depuis une semaine. A l'heure où nous écrivons ces lignes, un accord a finalement été conclu. Lire l'interview présentée en page 9
2. Du côté de la formation, tous les participants de la Conférence étaient d'accord sur un point : notre pays accuse un retard structurel en matière de création d'emplois par rapport à la moyenne européenne ! Il est donc nécessaire de mettre sur pied une « politique de l'emploi active » en tenant compte des impératifs suivants : améliorer l'aptitude à l'emploi, traiter le problème du déficit des compétences, mettre l'accent sur la formation permanente, assurer l'égalité des chances et accroître l'emploi dans les secteurs où existe un manque de mains-d'œuvre (article développé en page 11).
3. Le mythe du « chômeur-profiteur » étant solide, des mesures de contraintes, des incitants pour le travailleur ou l'employeur et de nouvelles procédures dans le domaine du contrôle, de la formation et de la guidance à l'emploi... vont être mis en place (plus de détails en page 15).

Un dossier en plein dans l'actualité qui sera suivi, en décembre, d'un autre tout aussi passionnant puisque nous ferons le point sur l'application de l'Accord du non marchand dans notre secteur.

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

Actualités	p. 4
→ Fonds social européen pour les organismes d'insertion socioprofessionnelle bruxellois : un préfinancement structurel en vue	p. 4
→ Des logiciels libres parce qu'ils sont moins chers, oui, mais surtout parce qu'ils sont plus performants !!!	p. 4
→ Une manifestation, des négociations, mais pas encore d'argent	p. 5
Dossier du mois	p. 6
→ Les suites de la conférence sur l'emploi : « Politique de l'emploi es-tu là ? »	p. 6
→ Le non marchand, grand créateur d'emploi... Entretien avec Suzanne Beer et Delphine Huybrecht	p. 9
→ Lecture au pied de la lettre des conclusions de la Conférence pour l'emploi : la formation ?	p. 11
→ L'éternel retour d'un mythe : le « chômeur-profiteur »	p. 15
Annonces	p. 18
Agenda	p. 19
→ Le travail de la FeBISP en novembre	p. 19
→ Activités	p. 20

Actualités

FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE BRUXELLOIS : UN PREFINANCEMENT STRUCTUREL EN VUE

Fin mai 2003, les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle bruxellois tiraient la sonnette d'alarme pour alerter le Ministre Tomas : faute de trésorerie suffisante due aux retards cumulés des versements de cofinancement FSE, le paiement des salaires des travailleurs était menacé dès le mois de juin. Grâce aux décisions du Ministre, la catastrophe a pu être évitée durant l'été, même si les délais entre l'instruction donnée par le Ministre et la réponse des services administratifs ad hoc ont été parfois étonnamment longs.

Dès la rentrée de septembre, le cabinet du Ministre a de nouveau réfléchi à une solution plus structurelle car si le pire avait pu être évité, les problèmes ne manqueraient pas de se poser à nouveau avant la fin de l'année

si aucun nouvel apport de trésorerie ne parvenait aux OISP.

Aussi, c'est avec satisfaction que la FeBISP a accueilli les dernières propositions du Ministre, avalisées par le Collège et l'Assemblée de la Cocof. En effet, il est prévu d'une part le versement par la Cocof d'un montant équivalent à un semestre de cofinancement pour permettre aux asbl de « boucler » l'année 2003 ; d'autre part, le versement par la Cocof en début d'année civile d'un montant équivalent à environ 6 mois de cofinancement FSE à compter de 2004. ce second point donnant enfin corps à un préfinancement structurel dont le principe était prévu dans l'Accord du Non marchand signé en juin 2000.

Seule ombre au tableau, ce système se déroulera en deux étapes : les montants de la Co-

cof seront versés à l'Agence FSE, qui ensuite se chargera de les verser aux opérateurs, ce qui risque d'allonger sensiblement les délais. S'il est difficile d'espérer disposer du premier montant avant le 31 décembre 2003, le cabinet du Ministre s'est engagé à ce que les opérateurs disposent de courriers mentionnant les sommes à recevoir, leur permettant ainsi de renégocier leur ligne de crédit bancaire. La FeBISP restera donc attentive.

Pour son action, la FeBISP remercie le Ministre Tomas qui montre par là son soutien aux acteurs associatifs qui participent à sa politique d'emploi et de formation professionnelle et sa détermination à respecter ses engagements pris lors de l'Accord du Non Marchand.

Pierre-Alain Gerbeaux

DES LOGICIELS LIBRES PARCE QU'ILS SONT MOINS CHERS, OUI, MAIS SURTOUT PARCE QU'ILS SONT PLUS PERFORMANTS!!!

Le 26 septembre dernier après-midi avait lieu à FIJ Saint-Gilles une séance de sensibilisation aux logiciels libres. Cette séance était organisée dans le cadre du groupe de travail « TIC » de la FeBISP, à destination de ses membres. Merci à Pierre, Blanche, Daniel, Gilles, Yves...

Le cadre de travail

Partenaire depuis deux ans du projet ESNET de l'asbl Res-e-net, la FeBISP a, dans ce cadre, entamé une réflexion sur le problème de la fracture numérique qui frappe les individus mais aussi le monde associatif, souvent sous-équipé si on le compare au secteur marchand.

Un intérêt certain

Il n'a pas été difficile de remplir les 20 places de la salle informatique que FIJ avait aimablement mise à notre disposition. L'idée de cette séance était de plonger directement les participants dans l'univers des logiciels libres en leur demandant d'effectuer un exercice pratique.

Pour réaliser cet exercice : 15 PC, tous en réseau et tournant sous Linux (distribution SuSe), l'environnement graphique KDE (<http://www.kde.org/fr/index.php>) ainsi que la suite OpenOffice (<http://fr.openoffice.org/>). Cette suite est assez complète (elle comprend entre autres un module de dessin, un module pour les formules mathématiques, un système de gestion de bases de données, un module de présentation de documents...) mais lors de l'exercice, nous n'avons expérimenté que le module de traitement de texte (baptisé « Writer ») et le module tableur (« Calc »).

Les participants ont également appris à utiliser le logiciel de navigation Internet fourni avec l'environnement KDE, soit Konqueror, qu'il fallait utiliser pour récupérer une image à traiter à l'aide du logiciel graphique « The Gimp » (<http://www.gimp-fr.org/>).

Immersion directe dans ce nouvel univers

L'exercice était simple et consistait à écrire un courrier en y intégrant une image (obtenue

sur Internet et redimensionnée à l'aide du logiciel libre « The Gimp »), un tableau de statistiques et un graphique relatif à ce tableau réalisé en séance à l'aide du tableur « Calc ». Il est utile de noter que les fichiers de base de l'exercice (le brouillon de lettre où de nouveaux éléments étaient à insérer) avaient été préparés à la FeBISP à l'aide de logiciels commerciaux classiques (Office de Microsoft pour ne pas le citer) et qu'ils se sont ouverts sans problème avec la suite « OpenOffice » ; cependant, l'apparence du document « Word » ouvert avec « Writer » était sensiblement modifiée (en ce qui concerne la police, principalement).

Tout le monde s'est lancé dans l'exercice sans filet; bien qu'il y ait eu dans la salle de nombreuses personnes qualifiées en informatique, aucune d'entre elles n'avait une maîtrise préalable d'OpenOffice et The Gimp.

Un bilan à chaud de l'expérience

Evidemment, il n'a pas été possible en l'heure et demie de temps consacrée à l'exercice,

d'explorer à fond toutes les possibilités des différents programmes. Certaines personnes se sont acquittées de l'exercice plus facilement que d'autres, mais dans l'ensemble, les problèmes rencontrés étaient la plupart du temps liés à une méconnaissance de la structure du réseau informatique et de l'emplacement des programmes et fichiers.

En ce qui concerne les commandes propres à ces programmes, elles ressemblent beaucoup à celles des programmes commerciaux classiques, même si l'organisation des menus et sous-menus n'est pas similaire. A vous de tester !!!

Delphine Huybrecht

Plus d'infos sur les logiciels libres, leur origine, caractéristiques, avantages et inconvénients, des adresses d'associations et de sites utiles sur le site de la FeBISP : http://www.febisp.be/TIC/26-09-log_libres.html

UNE MANIFESTATION, DES NEGOCIATIONS, MAIS PAS ENCORE D'ARGENT

Suite à l'action du non marchand en communauté française organisée le 4 novembre dernier, les choses bougent.

Au niveau budgétaire, la situation n'a pas évolué : rien n'est prévu pour 2003.

Quant à ce que nous réserve 2004, Dieu seul le sait.



Par contre, au niveau des négociations, un mouvement est entamé.

Le gouvernement de la Communauté française a rencontré le 19 novembre les partenaires sociaux pour fixer une méthodologie de travail et un calendrier de négociations.

Trois groupes de travail ont été mis en place :

1. groupe socioculturel ;
2. groupe socio-sanitaire (divisé en deux sous-groupes : enfance et aide à la jeunesse) ;
3. groupe PRC (Programme de Résorption du Chômage).

Ces groupes sont composés de représentants du cabinet du Ministre-Président, des cabinets

compétents, du cabinet du Ministre du Budget et des partenaires sociaux.

Plusieurs dates de rencontres ont déjà été fixées, dont une pour l'harmonisation du barème des travailleurs PRC (groupe auquel la priorité est donnée) et deux autres dates concernant le secteur socioculturel.

Une réunion est prévue mi-janvier pour faire le point sur l'avancée des travaux.

A présent, la pompe est amorcée. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier au fil des numéros de « L'insertion ». A suivre donc...

Nathalie Hoffstadt

Dossier du mois

LES SUITES DE LA CONFERENCE SUR L'EMPLOI : « POLITIQUE DE L'EMPLOI EST-TU LA ? »

Créer 200.000 emplois en 5 ans : voilà l'objectif que s'est fixée la conférence pour l'emploi. Attention on parle bien d'objectif et pas de résultat. Rien ne garantit qu'on y arrivera. Car comme ne cessent de le répéter les employeurs : « l'emploi cela ne se décrète pas ». La conférence pour l'emploi s'est donc attachée à créer les conditions optimales pour promouvoir l'emploi, pas pour en créer directement. Une **politique de l'emploi** en quelque sorte.

Rappelons d'abord quelques vérités un peu occultées par les temps qui courent :

a) Il ne suffit pas de créer des emplois, si dans le même temps la destruction de l'emploi se poursuit. Ainsi pendant que se dé-

roulait la conférence, le constructeur automobile FORD licenciat 3800 personnes de son usine de Genk. Il ne se passe plus un jour sans que des entreprises grandes, moyennes ou petites ne licencient. Et cette vague de restructurations ne touche malheureusement pas seulement le secteur privé. La poste et la SNCB sont également sur la pente savonneuse de la « rationalisation ». On parle là aussi en dizaines de milliers de postes de travail perdus. Il y a donc une véritable course de vitesse entre les pertes et la création d'emplois.

b) Pour l'ensemble du Royaume le taux de chômage d'octobre 2003 était de 12,9% en croissance de 9% par rapport à octobre 2002. (voir tableau)

Croissance du chômage	Au 31/10/03	Augmentation depuis octobre 2002
Demandeurs d'emploi non occupés	565464	9,0%
Chômeurs complets indemnisés	420859	9,3%
Chômeurs de longue durée (+ de 2 ans)	162045	8,7%
Taux de chômage *		
Total du Royaume		12,9%
Vlaanderen		8,5%
Wallonie		18,4%
Région de Bruxelles		22,1%

* Taux de chômage = demandeurs d'emploi non occupés/population active

Source : Ministère de l'emploi

La situation est particulièrement grave à Bruxelles, mais toutes les régions subissent les effets du recul de l'emploi. Nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher sur les spécificités du marché du travail bruxellois, nous n'allons pas y revenir en détail ici¹.

Il est cependant certain que parvenir à redonner un emploi à 200.000 personnes ne sera pas une sinécure. Dans ces conditions, que pourraient être les grands axes d'une politique de l'emploi ? Les conclusions de la conférence pour l'emploi sont éclairantes.

Les quatorze têtes de chapitres (numérotées de A à N) sont assez révélatrices des accents et des priorités. On peut les regrouper en quatre catégories :

a) **La première concerne les options de politiques économiques** visant à favoriser la croissance, où plus modestement « à être prêts » quand elle arrivera... (Mesures A et B) Il s'agit de promouvoir les investissements dans la recherche-développement, dans les grandes infrastructures européennes et les fonds structurels régionaux. Par ailleurs, un effort est demandé aux acteurs (patrons, syndicaux, autorités) dans le domaine de **la formation professionnelle** (voir l'article d'Ana Teixeira dans ce numéro). Il s'agit ici en premier lieu de la formation des travailleurs occupés et de l'activité des fonds sectoriels. L'effort devrait dégager 1,9% de la masse salariale en 2004 et 60.000 travailleurs devraient bénéficier d'une formation chaque année de 2004 à 2010. Une attention toute

particulière est accordée au lien entre l'enseignement et l'emploi, de même que d'ici 2006, chaque demandeur d'emploi doit pouvoir compter sur une offre d'accompagnement et de formation.

b) **La seconde catégorie vise à une réduction du coût de la main-d'œuvre**, des simplifications administratives et des mesures pour accompagner les restructurations (Mesures C, D, N). Au cœur de ces mesures, la réduction des cotisations ONSS et diverses mesures qui devraient aboutir à un montant de 920 millions d'euros. Un effort sera également envisagé pour la réduction des charges sociales en cas de restructuration. Le plan premier emploi sera simplifié.

c) **la troisième catégorie concerne les mesures (I, J, K) orientées vers les demandeurs d'emploi** (voir l'article de Pierre-Alain Gerbeaux dans ce numéro) soit pour lutter contre la fraude sociale (F) ou les discriminations à l'embauche (M). Pour les jeunes (dès 16 ans), un accent particulier est mis sur la formation en alternance et les « **emplois d'insertion** » (Mesure L). L'ensemble de ces mesures constitue évidemment un domaine complexe qui combine des mesures de contraintes, des incitants pour le travailleur ou l'employeur et de nouvelles procédures dans le domaine du contrôle, de la formation et de la guidance à l'emploi...

d) **La dernière catégorie englobe des mesures destinées à des créations directes d'emplois (G, H, E).** De manière quasi exclu-

sive, elles concernent un secteur particulier de l'activité économique : le non marchand et l'économie sociale. (voir les propos recueillis par Nathalie Hoffstadt dans ce numéro). La plus spectaculaire est la création de 25.000 emplois via l'extension du système des chèques-services (ou titres-services)². Même si on ne pourra plus parler de non marchand, si les agences d'intérim ont la possibilité d'être les employeurs et si ce système vient « concurrencer » d'autres secteurs de l'action sociale existant comme la garde d'enfants par exemple... Un deuxième « paquet » de 12.000 emplois proviendrait de l'économie sociale d'insertion. Les mesures ACTVA, SINE, Art 60 §7, seront simplifiées et étendues, l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics, l'encouragement à la création de services de proximité et des mesures d'encadrement des entreprises d'économie sociales devraient y contribuer. Ensuite vient l'extension du système « Maribel social » qui permettrait de créer suivant les estimations de 3500 à 5000 emplois dans le non-marchand. Soit un total de 42.000 emplois.

Que penser d'une telle politique de l'emploi ?

Remarquons d'abord que : le secteur public n'y est pas associé, en tant que tel. Rien n'est dit du maintien ou de la création d'emplois dans l'enseignement, les soins de santé, les transports, l'administration... Il est vrai que pèse sur l'ensemble de ce secteur la double contrainte de l'austérité budgétaire³ et la poursuite des privatisations.

Quant au secteur privé, associé à tous les niveaux à ces discussions et à leur contrôle via la concertation sociale, il engrange une réduction de charges sociales de 940 millions d'euros, mais sans engagement de leur part en matière de création ou de maintien de l'emploi⁴.

Ensuite, s'il est indéniable que des améliorations et des réformes sont nécessaires au fonctionnement du marché de l'emploi, il

n'est pas évident que les réformes actuelles soient compatibles avec des normes de protection sociale d'une part, ni avec le respect des personnes d'autre part. L'espèce de « renversement de la preuve » que constitue l'injonction adressée au chômeur « insère-toi », alors que l'ensemble des pré-requis et des conditions de cette insertion se dégradent constamment, est intolérable.

Troisièmement, on peut se demander si ces politiques de l'emploi (menées mutatis mutandis) dans l'ensemble des pays européens ne sont tout simplement pas frappées de cécité. Elles visent à courte vue à réduire les charges, à flexibiliser, à exercer une pression à la baisse sur le coût salarial. En oubliant un peu facilement que l'économie a aussi besoin de débouchés et donc d'un effet d'entraînement du pouvoir d'achat.

Outre les critiques et interrogations que l'on peut avoir sur tel ou tel point de ce plan, on peut se demander s'il est réellement possible de remonter la pente. Sans y inclure l'ensemble des secteurs publics, sans obtenir des entreprises privées des engagements plus concrets en échange des abaissements de charges et surtout sans sortir de cette politique économique dépressive qui ne reconnaît pas la nécessité de soutenir la demande et de promouvoir la satisfaction des besoins sociaux, peut-on parler d'une réelle politique de l'emploi ?

Gabriel Maissin

1 Voir « L'insertion n°42 - septembre 03 » et les publications de l'Observatoire du marché du travail de l'ORBEM.

2 Au moment de boucler ce numéro, les modalités d'application font toujours l'objet d'après discussions intra-gouvernementales. « L'insertion » reparlera du sujet.

3 La fameuse norme européenne obligeant les États à ne pas dépasser un déficit supérieur de 3 % du PIB. Même si celle-ci est remise en question par l'Allemagne et la France.

4 Le seul secteur qui transforme automatiquement une réduction de charges en emploi, est le secteur du non marchand, via le Maribel social. Pour le bilan de la Fédération des entreprises voir : <http://www.vbo-feb/attachments/ATT6412.PDF>

LE NON MARCHAND, GRAND CREATEUR D'EMPLOIS...

ENTRETIEN AVEC SUZANNE BEER ET DELPHINE HUYBRECHT

Un chose est certaine : la Conférence pour l'emploi a très nettement des accents venant de l'Etat social actif puisqu'elle utilise principalement le mécanisme des « activations de revenus de remplacement » pour financer les nouveaux emplois.

NH : Quoi de neuf en ce qui concerne l'économie sociale ?

DH : Le grand changement apporté par la conférence sur l'emploi, touche les titres-services dont la gestion avait été confiée en 2001 aux Régions, mais qui sont aujourd'hui « refédéralisés ».

Pour rappel, la mise en place des titres-services est partie du postulat qu'il y aurait moyen de créer un certain nombre d'emplois dans des secteurs bien identifiés tels que le nettoyage à domicile, l'aide aux personnes... s'ils revenaient moins chers à ceux qui en ont besoin.

Le particulier qui souhaite faire appel aux services d'une aide-ménagère, par exemple, achète des titres-services à la société émettrice (Accor) pour un montant de 6,2 € pièce. Il les échange ensuite contre autant d'heures de travail auprès d'une entreprise agréée (un CPAS, une agence locale pour l'emploi ou une société d'insertion sociale). Au-delà de ces 6,2€, chaque emploi est subsidié par les autorités publiques à concurrence de 19,47 € par heure, ce qui permet à l'entreprise de payer des travailleurs, généralement peu qualifiés et sans emploi.

NH : Après une semaine de discussions, un accord dans le dossier des titres services a finalement été conclu hier (mercredi 26/11). Au cours des derniers jours, un accord avait été annoncé à plusieurs reprises, mais des divergences d'interprétation ont à chaque fois remis en lumière les désaccords.

La question opposait la Vice-Première Ministre Laurette Onkelinx (PS) qui prônait des contrats à durée indéterminée à mi-temps minimum, au Ministre du Travail, Frank Vandebroucke (sp.a) qui plaidait pour la flexibilité en envisageant de subsidier des contrats à durée déterminée, de quelques heures par

semaine. Frank Vandebroucke voulait que, comme en Flandre, les sociétés d'intérim agréées puissent entrer dans le système, ce que refuse le PS.

En fait, ce n'est ni plus, ni moins que la notion de « l'emploi convenable » qui était en jeu. La question est de savoir ce qu'est un « emploi convenable » !

Finalement, l'accord de principe prévoit que des contrats à durée indéterminée et au moins à mi-temps seraient attribués après 6 mois aux travailleurs utilisant des chèques services. Quant à l'agrément des sociétés, il serait délivré par le Fédéral sur avis des Régions.

SB : Ce système permet au Fédéral de lutter contre le travail au noir ce qui intéresse tout particulièrement le gouvernement vu que l'ONSS, les impôts... dépendent du Fédéral. Il y a donc un double but : la création d'emplois et la lutte contre le travail au noir. Tout travail au noir transformé en travail déclaré est une recette pour le Fédéral qui peut la consacrer, par exemple, à créer des emplois, ou en confier la charge (et les budgets ad hoc) aux Régions.

NH : Qu'est-ce qui motive les communes à diminuer le chômage ? Que leur coûte le chômage ?

SB : Ce ne sont effectivement pas elles qui versent les allocations de chômage, c'est l'ONEM, mais elles co-financent (avec le fédéral) par exemple les revenus d'intégration... Par ailleurs, comme elles perçoivent des impôts (centimes additionnels), plus les revenus des habitants sont élevés, plus leurs recettes sont élevées. Le chômage a des coûts pour toutes les communautés, y compris pour les communes et les Régions.

NH : Et au niveau de Bruxelles, que se passe-t-il ?

SB : Le bruit court que le Ministre Tomas voudrait créer des emplois peu qualifiés à Bruxelles en mettant sur pied un statut d'ACS rémunéré dans le cadre des services de proximité. Cette

information est bien entendu à prendre « avec des pincettes », et nous n'en connaissons évidemment pas la teneur, mais toute création d'emplois peu qualifiés et de qualité à Bruxelles est à priori une très bonne chose pour les Bruxellois

NH : Qu'entend-on par ACS rémunérés ?

DH : Si le futur système est grosso modo le même que les TCT rémunérés, c'est un système tout différent des titres services. Un ACS rémunéré, c'est un travailleur sous contrat ACS dont l'employeur reverse à l'ORBEM une somme correspondant aux recettes commerciales générées par ce travailleur.

NH : Comment un Etat peut-il créer de l'emploi ?

SB : Il a plusieurs possibilités parmi lesquelles celles-ci : soit en créant des postes de fonctionnaires, même temporaires, qui coûtent relativement cher (ce qui peut être une très bonne chose) et où surtout de moins en moins de postes sont peu qualifiés, soit en subsidiant des emplois d'une façon ou d'une autre. L'Etat se désinvestit des services publics en les privatisant de plus en plus et les entreprises privées n'ont pas toujours la volonté ou les forces nécessaires pour créer des emplois.

Un gros créateur d'emplois, proportionnellement, est donc le secteur non marchand et les futurs services de proximité, et plus largement, l'économie sociale... En dehors des mesures d'allègement des charges en faveur des entreprises classiques, c'est d'ailleurs bien ces secteurs qui sont visés en priorité par le texte de la Conférence sur l'emploi. Il est tout à fait possible d'y créer des emplois de qualité, correctement rémunérés, adaptés aux demandeurs d'emploi peu qualifiés, et utiles à la collectivité. Le tout est d'y mettre les énergies et les financements nécessaires.

DH : Toute création d'emplois peu qualifiés à Bruxelles est une bonne chose à condition qu'elle respecte le travailleur et augmente sa qualité de vie. La question primordiale est l'écart entre ce que touchent ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Si l'écart est trop faible, ce n'est pas parce que

les allocations sont trop élevées, mais parce que les salaires minimums sont trop bas ! Il ne faut pas que se mette en place un système d'emplois créant des « poorworkers », c'est à dire des travailleurs à temps plein vivant de fait en-dessous du seuil de pauvreté !

SB : Actuellement la situation de chaque chômeur est particulière et donc il est très difficile de mettre sur pied des politiques d'emploi qui répondent de manière globale aux problèmes rencontrés par « les » chômeurs, leurs besoins (et leurs aspirations) étant très différents les uns des autres... L'empilement des mesures différenciant les situations a certainement été une volonté politique. Pour coller aux réalités différentes, certes, mais un résultat en tout cas est que les demandeurs d'emploi, du coup, peuvent difficilement parler d'une même voix. Mis dans des situations toutes difficiles et toutes différentes, les solidarités sont probablement difficiles à trouver. C'est une sorte de serpent qui se mord la queue.

DH : Ce qui est tout à fait paradoxal, c'est que la richesse mondiale et même nationale augmente en même temps que la pauvreté. Les richesses sont donc mal réparties. Après avoir rétréci, le ravin entre les pauvres et les riches se creuse à nouveau !

SB : En tout cas, à Bruxelles, le développement de l'économie sociale d'insertion devrait constituer une (des) réponse(s) adaptée(s) à la situation.

DH : Il y a un gros problème d'emplois à Bruxelles car il y a très peu d'emplois peu qualifiés. Ce sont principalement des emplois du tertiaire, des sièges sociaux. Les grandes entreprises de type industriel se trouvent en dehors de Bruxelles.

NH : De plus, comme il y a pénurie d'emplois, chacun, à tous niveaux, a tendance à accepter de travailler à un poste pour lequel il est surqualifié, ce qui d'autre part arrange bien les employeurs.

Ce phénomène en chaîne implique que les personnes peu qualifiées n'arrivent plus à trouver leur place dans le marché du travail. C'est là que l'insertion socioprofessionnelle a un rôle à jouer. Se former est important...

SB : A niveau de compétence égal, certains demandeurs d'emploi voudront d'abord se former avant d'entrer dans le monde professionnel, tandis que d'autres tenteront d'accéder directement au travail sans passer par une formation. Les mêmes emplois ne leur seront sans doute pas accessibles, mais pas dans tous les cas.

Comment valoriser l'effort de formation des demandeurs d'emploi (ils ont augmenté leur qualification, ce qui leur ouvre des postes plus qualifiés ? Par le système de validation des compétences certainement, mais en attendant, la question reste posée. Car si par un biais ou un autre, on organise l'accès prioritaire à l'emploi pour les personnes qui se sont formées, on risque d'arriver à une obligation de formation pour être embauché, ce qui augmente encore la pression sur les demandeurs d'emploi, qui organise un peu plus leur concurrence sur le marché du travail, et qui diminue d'un cran supplémentaire leur

liberté individuelle. Le monde est de moins en moins simple...

DH : Les programmes de transition professionnelle (PTP), lorsqu'ils ont été lancés, une évaluation était prévue, elle a eu lieu, mais on n'en connaît pas les résultats. Les Missions locales qui ont participé à ce projet sont insatisfaites : elles voudraient pouvoir soumettre leurs remarques et avoir une idée globale de la proportion de personnes qui, après les 2 ans passés sous le statut PTP, se retrouvent à nouveau au chômage, et de celles qui, grâce à ce projet, ont trouvé un emploi. Positives ou négatives, des conclusions devraient permettre de faire évoluer les choses.

NH : Merci à toutes les deux, Il y a encore beaucoup de choses à dire sur le sujet, mais... gardons-en pour une prochaine occasion.

Propos recueillis par Nathalie Hoffstadt

LECTURE AU PIED DE LA LETTRE DES CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE POUR L'EMPLOI : LA FORMATION ?

Fin septembre, la Conférence pour l'Emploi a réuni le gouvernement fédéral, les gouvernements des entités fédérées et les partenaires sociaux, pour une concertation au sommet autour du rapport du Vice-Président du Conseil supérieur de l'Emploi. Les partenaires sociaux ont formulé un certain nombre de propositions destinées à mobiliser tous les acteurs dans le respect de leurs compétences (autorités, employeurs et syndicats). Bilan général : tous souscrivent à la constatation du rapport selon laquelle notre pays accuse un retard structurel en matière de création d'emplois par rapport à la moyenne européenne ! « Ah bon » : me dis-je, en tant que citoyenne non-initiée aux jargon politico-socio économique. « Il faut nécessairement éliminer ce retard, ajoutent-ils. La création d'emplois sera la priorité absolue au cours des prochaines années ! ». Se référant à la stratégie européenne pour l'emploi, il convient de mener une « politique de l'emploi active » en prenant en compte les impé-

ratifs suivants : améliorer l'aptitude à l'emploi, traiter le problème du déficit des compétences, mettre l'accent sur la formation permanente, assurer l'égalité des chances et accroître l'emploi dans les secteurs où existe un manque de main-d'œuvre.

Le volet « apprentissage tout au long de la vie » a connu un développement sans précédent dans la stratégie européenne depuis le sommet de Lisbonne. « L'accent est mis sur la société de la connaissance, sur l'adaptation des compétences tout au long de la vie, sur la modernisation des systèmes de placement en vue de faciliter la mobilité professionnelle et géographique. Dans une société fondée sur la connaissance et les mutations rapides des modes de production, il convient de développer une culture d'adaptation continue aux besoins des entreprises afin de rendre la main-d'œuvre beaucoup plus mobile »¹.

1^{ère} piste d'action : l'accord interprofessionnel 2003/2004

Les partenaires sociaux ont d'abord remis sur la table l'accord interprofessionnel 2003/2004, signé en décembre 2002 qui prévoyait d'arriver d'ici à 2004 à un effort de formation global de 1,9% de la masse salariale². Il reste donc trois mois pour y arriver. Celui-ci rappelait lui-même l'accord interprofessionnel 2002/2003 confirmant « *l'engagement de consentir des efforts supplémentaires au niveau de la formation permanente dans le but de mettre la Belgique sur une trajectoire aboutissant après 6 ans au niveau moyen que connaissent les trois pays voisins, à savoir un niveau de 1,2% à 1,9% du coût salarial* ».

« *En Belgique, en 2002, le nombre de personnes (travailleurs, demandeurs d'emploi et inactifs) qui ont eu accès à une formation représentait 6,0% de la population de 25 à 64 ans. La part des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation a continué à s'accroître substantiellement jusqu'à 7,3%. La Belgique doit encore déployer des efforts importants si elle veut atteindre l'objectif européen de 12,5% d'ici 2010* ».³

La formation contribue-t-elle véritablement au développement de l'emploi ?

Les directives européennes veulent que d'ici à 2010, 1 travailleur sur 2 suive ou reçoive une formation en l'espace d'un an. Cela suppose pour la Belgique qu'entre 2004 et 2010, toutes les parties concernées vont consentir des efforts afin que chaque année, 60.000 travailleurs soient associés à un effort de formation. Par toutes les parties concernées, on désigne les autorités, les employeurs et les syndicats. Il est bien de se fixer des objectifs ambitieux mais encore faut-il avoir la possibilité de les réaliser. Le taux de participation à la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans était, en 2002, de 7,0% dans la Région de Bruxelles-Capitale⁴ ! En 2004, ils prévoient de former de manière appropriée 10.000 personnes. Qu'implique la volonté d'augmenter la qualité et la quantité des formations ? Quels types d'entreprises (petites, moyennes, grosses) bénéficieront des moyens pour accomplir des efforts de formation et dans quels secteurs ? Seront-ils réservés aux moins qualifiés dans les entreprises ? En supposant que les objectifs annoncés de-

puis belle lurette soient atteints, à quoi ces fonds seront-ils affectés ? Les partenaires sociaux demanderont aux secteurs et aux entreprises d'affecter 0,10% pour les groupes à risque : en particulier aux travailleurs âgés, aux peu qualifiés, aux personnes handicapées et aux allochtones.

Une meilleure répartition de l'offre de formation ?

Les partenaires sociaux sont aujourd'hui disposés à tracer une nouvelle marge de croissance afin de renforcer les efforts de formation et de mieux les répartir. Sans préjudice de la répartition des compétences, ils plaident pour une organisation plus méthodique et plus structurée de la formation, notamment via des plans de formation sectoriels et des plans de formation d'entreprises visant à exécuter les plans sectoriels. Ils ont également pour objectif de vérifier comment optimiser leur fonctionnement. Les fonds⁵ de formation sont variables et accessibles aux entreprises différemment en fonction des secteurs d'activités.

Les partenaires sociaux demandent aux secteurs d'augmenter les efforts spécifiques de formation pour les fonctions sensibles, en collaboration avec les services de placement, en tenant compte de la situation sur le marché du travail et en suivant les évolutions dans les professions et les compétences de façon périodique et prospective. Que signifie donner une formation appropriée ? « *Les fonctions critiques désignant les emplois pour lesquelles on ne trouve pas de candidats ou pour lesquelles la vacance d'emploi n'a pas été pourvue ou a été annulée.* » D'après l'enquête réalisée par l'HIVA, en 2000, 33,1% de l'offre d'emploi correspondait à une vacance d'emploi. A la lecture des tableaux du Plan National pour l'Emploi de 2003⁶, cette régulation semble assez compromise. A Bruxelles, le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés par offre d'emploi en suspens est passé de 28 à 39 en 2002 ! La formation de 39 demandeurs d'emploi ne donnerait d'emploi qu'à 1 personne sur 39 ! Ce rapport de l'offre et de la demande est loin d'être suffisant pour résoudre la création structurelle d'emploi.

Les partenaires sociaux ont pour objectif d'augmenter le niveau de formation dans l'intérêt tant des travailleurs que des entreprises. A supposer que l'intérêt des uns rejoigne l'intérêt des autres, la formation sera-t-elle être un instrument de compétitivité pour les entreprises ou un outil d'émancipation pour les travailleurs ? Sans préjuger de la difficulté d'organiser rapidement des formations attrayantes et efficaces, un travail des mentalités des employeurs et des travailleurs semble pour le moins nécessaire : les premiers dans une implication plus citoyenne, plus sociale de la formation continue du personnel, les autres dans leur revendication de ce droit à la formation. Le dispositif fédéral du congé-éducation payé, qui permet au travailleur salarié de bénéficier d'un congé avec maintien du salaire pour suivre une formation, sera rendu plus attractif pour l'employeur en raccourcissant le délai de remboursement. Ceci suffira-t-il pour inciter les employeurs à promouvoir la formation auprès de leurs travailleurs ? L'augmentation de l'employabilité des travailleurs par une hausse générale de leurs compétences risque de renforcer la compétitivité des entreprises mais aussi l'exclusion des moins qualifiés au sein de l'entreprise ou demandeurs d'emploi. Quand à la formation des demandeurs d'emploi plus qualifiés, elle produit une réserve de main d'œuvre qui permet par ailleurs de limiter la majoration salariale.

D'ici au 31 mars 2004 (dans 4 mois donc), les commissions paritaires rédigeront un rapport pour le SPF sur les efforts fournis en matière de formation et les mesures pour encore atteindre les objectifs convenus et la répartition des efforts en matière de formation selon la catégorie, l'âge et le niveau d'études des travailleurs.

La formation des jeunes : une évidence ?
La formation est devenue « la » condition pour s'insérer dans le marché de l'emploi. « Nous comptons beaucoup sur une information de qualité qui vise à mieux orienter les jeunes dans des filières d'avenir : attirer l'attention, donner le goût, éveiller aux technologies, sont les maîtres mots ! » Le 21^e siècle sera celui de la société de la connaissance. « Résoudre le problème du chômage à Bruxelles passera définitivement par la for-

mation », concluait en 2000, Dominique Michel, le porte-parole d'Agoria⁷.

Les partenaires sociaux soulignent le rôle important de l'enseignement comme mécanisme d'entrée dans le marché du travail. Les partenaires sociaux appellent les acteurs compétents à optimiser l'énorme potentiel de savoir-faire dans le monde de l'enseignement au profit de l'emploi et désirent favoriser les liens entre l'enseignement et l'entrée dans le marché de l'emploi. L'enseignement structuré en modules, donnant une place centrale au fait d'apprendre à apprendre, stimulant la collaboration entre l'enseignement et les entreprises et revalorisant l'enseignement technique et professionnel devrait répondre à cette attente. Encore une fois, les chiffres grincent : le pourcentage de la population de 20-24 ans qui a terminé l'enseignement secondaire supérieur en Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 69,5%⁸. Près de 30% d'élèves en 2002 n'ont pas leur certificat de réussite scolaire en poche ! Quand bien même la volonté existe de soutenir les jeunes dans leur choix d'études par une meilleure information du marché du travail, d'inciter par une aide financière les jeunes demandeurs d'emploi à suivre une formation et de développer la formation en alternance pour les jeunes de 18 à 25 ans, cela sera-t-il suffisant pour combler le besoin de formation et d'emploi des jeunes les moins qualifiés hors obligation scolaire ? La prolifération de statuts leur facilitant l'entrée sur le marché du travail peut apporter une solution à court terme, mais s'agit-il de véritables tremplins professionnels ? A quel prix : simplifier et rendre plus attractifs tous les statuts d'apprentissage ?

La validation des compétences : un nouvel outil d'égalité des chances ?

L'âge de scolarité obligatoire et des conditions minimales de diplôme dans l'enseignement⁹ relèvent du Fédéral ! Les partenaires sociaux soutiennent les initiatives des Régions en matière de reconnaissance des compétences acquises, entre autres en ouvrant le congé-éducation payé, dans le cadre de modalités et de conditions qui seront déterminées dans le dialogue social. Ils demandent aux autorités fédérales de tenir compte de ces titres pour l'aptitude professionnelle à l'accès aux professions. Ils ont également

élargi leur rôle dans l'installation du Consortium de validation des compétences réunissant les opérateurs¹⁰ publics de formation, la validation des compétences acquises dans le monde du travail, attendue depuis longtemps par les travailleurs et les interlocuteurs sociaux.

« De fait, actuellement, plus aucun travailleur n'a la garantie du maintien de son emploi. La majorité est confrontée à des changements d'entreprises, voire de qualifications, plusieurs fois dans sa vie professionnelle. Les travailleurs rencontrent donc de nombreuses difficultés à faire reconnaître leurs expériences cumulées »¹¹.

L'accord de coopération, signé il y a peu, a pour finalité d'augmenter l'égalité des chances des citoyens en donnant la possibilité à chacun de faire valider ses compétences quelque soit leur mode d'acquisition. La FeBISP, porte-parole des opérateurs bruxellois d'insertion socioprofessionnelle a sensibilisé les membres du Consortium à la spécificité des publics inscrits en formation¹² dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle : « *Société plus juste et plus équitable : la validation des compétences peut être la chance pour une personne de compenser un passé scolaire difficile, de changer le cours d'une vie où le sentiment d'échec prévalait, de réorienter une carrière faite de chômage ou « de petits boulots ». Valoriser une expérience acquise sur le tas ou au cours d'une expérience professionnelle à partir des acquis réels de la personne peut aussi ré-enclencher efficacement un parcours d'insertion. Dans cette mesure, la validation s'inscrit bien dans l'objectif d'une société plus juste et plus équitable*¹³ ». Du point de vue des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle, ceci n'est possible qu'à condition

de prendre en compte dans la conception des référentiels de compétences et de validations : les niveaux de compétences les plus bas correspondant à la majorité des personnes inscrites dans un parcours d'insertion visant l'accès à des emplois peu qualifiés ou à des qualifications intermédiaires.

Ana Teixeira

-
- 1 Le fonds social européen sur le territoire de la Région wallonne, conditions d'affectation, procédures et opérationnalité, Mémoire de fin d'études, ULB, François Ledecq, 2001
 - 2 La masse salariale équivaut au salaire brut + la cotisation patronale
 - 3 Stratégie européenne de l'emploi : PAN 2003, Belgique
 - 4 Stratégie européenne de l'emploi : PAN 2003, Belgique
 - 5 Principaux Fonds sectoriels :
Employé / CPNAE-CEFORA, Secteur chimique / FEDICHEM, Vêtement et confection / IREC, Secteur métal / IFPM, Textile / CEFRET, Alimentation / IFP - IPV, Secteur automobile et secteurs connexes / Educam a.s.b.l, Secteur des électriciens / Formelec a.s.b.l, Secteur de la construction / F. F. C. a.s.b.l, Industrie du verre / F.I.V...
 - 6 http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/employment_strategy/nap_2003/nap_be_fr.pdf
 - 7 AGORIA : fonds de formation de la fédération multi-sectorielle de l'industrie technologique autrefois appelé FABRIMETAL
 - 8 Stratégie européenne de l'emploi : PAN 2003, Belgique
 - 9 Autres compétences communautaires : Les matières « personnalisables » et culturelles telles la politique de la jeunesse et de l'éducation permanente
 - 10 Opérateurs publics de formation : l'Enseignement de Promotion sociale, l'Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle.
 - 11 Séance publique de l'ACCF du 7 novembre 03, intervention d'Anne-Françoise Theunissen à propos du projet de décret n°120 relatif à la validation des compétences
 - 12 Les formations du dispositif d'insertion socioprofessionnelle ne donnent pas lieu à une reconnaissance officielle des acquis.
 - 13 Note d'orientation déposée en décembre 2003 par la FeBISP à la Commission Consultative Formation Enseignement Emploi, porte-parole de 57 opérateurs d'insertion socioprofessionnelle bruxellois.

L'ÉTERNEL RETOUR D'UN MYTHE: LE « CHOMEUR-PROFITEUR »

Tony Blair a réussi. Son projet politique de la Troisième voie a fait des émules et a été adopté par d'autres Etats membres de l'Union européenne. L'Etat social actif devient la règle... dans ses deux variantes les plus moralisatrices et impératives¹.

La première est celle qui repose sur l'idée d'obligation des bénéficiaires en contrepartie des allocations ou des autres avantages qu'ils reçoivent. Ce que l'on appelle la politique de « workfare » se substitue à celle du « welfare ». Un contrat est établi qui fait naître des obligations réciproques pour chacune des parties : à l'État de fournir une assistance financière, aux bénéficiaires d'accepter d'être mis au travail. La deuxième variante met l'accent sur la capacité des individus. L'objectif de l'État est alors de restructurer ses moyens d'action sociale en assurant à chacun d'une part une santé physique et mentale aussi bonne que possible et d'autre part un niveau élevé de formation. En d'autres termes, il s'agit de rendre les individus plus actifs non pas en leur imposant une obligation de travailler mais en les rendant plus capables de travailler. La formation vise alors à permettre aux demandeurs d'emploi d'entretenir leur employabilité, c'est-à-dire leur attractivité aux yeux des employeurs. Il y a donc une obligation implicite de formation, qui plus est de formation en lien direct avec les besoins à court terme des entreprises. Dès lors il s'agit de se former pour savoir faire avant tout (et éventuellement savoir agir, savoir choisir, savoir être). La formation étant alors au service de l'économie.

Outre-Rhin

En Allemagne, le gouvernement socialiste-écologiste du chancelier Gerhard Schröder a enterré en grandes pompes son Etat-Providence. Jugez plutôt : d'ici janvier 2004, les chômeurs n'auront plus droit qu'à 12 mois d'allocations (18 mois pour les plus de 55 ans). Passé cette période et faute d'emploi, la personne se verra octroyer un revenu d'assistance sauf si elle peut compter sur un autre revenu (patrimoine ou salaire du conjoint !). Dès son premier jour

de chômage, la personne doit s'inscrire dans un « jobcenter » et dans son agence intérimaire. Sinon, son allocation sera réduite au prorata des jours de retards. Notons encore que la notion d'emploi convenable a été assouplie : elle peut obliger à déménager et à accepter un emploi moins rémunéré. Quant à l'âge de la retraite, il passera de 65 à 67 ans indépendamment des postes occupés et donc de la pénibilité du travail.

Et pour emporter l'adhésion de ses concitoyens, le Chancelier a remis au goût du jour la méthode du « petit livre rouge » : « Agenda 2010, l'Allemagne agit », indique le titre en gros caractères blancs, sur un fond uniformément rouge vif. Massivement distribué (un peu moins de 4 millions d'exemplaires de l'ouvrage seront diffusés dans les gares du pays), l'ouvrage se veut sobre et didactique pour expliquer un vaste programme de réformes sociales à des Allemands jusqu'ici bien sceptiques.

Outre-Quévrain

En France, pour remettre les Français sur le bon et droit chemin du labeur et de l'effort, le gouvernement Raffarin entend « réhabiliter le travail ». Car selon lui le travail aurait mauvaise presse... D'une part, auprès de la population active occupée, surtout occupée, d'après le premier Ministre, à penser à ses loisirs et ses jours de RTT². Et, d'autre part, et peut-être même davantage auprès des quelques 2,6 millions de chômeurs qui s'évertuent à le chercher. S'évertuer, s'évertuer... je dois reconnaître qu'il s'agit là d'un préjugé favorable de ma part envers les personnes privées d'emploi. Qui n'est hélas pas partagé par leurs gouvernants. C'est du moins ce qu'il semble à en juger par les dernières dispositions prises en matière de lutte contre le chômage. Durcissement des règles d'indemnisation au titre du régime de l'assurance chômage, réduction de l'aide octroyée aux chômeurs en fin de droits (régime de solidarité financé par l'Etat). Projet de loi portant création du Revenu Minimum d'Activité (RMA)³

pour les bénéficiaires du RMI qui « entendent réellement se réinsérer ». Provenant du Sénat et actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, la députée chargée de rapporter le projet de loi a déposé par moins de quarante amendements pour éviter que ce texte ne stigmatise les bénéficiaires du RMI comme des « fraudeurs » ou des « profiteurs » et empêcher qu'ils ne précarisent davantage leur situation.

Une Conférence pour l'emploi ou pour les employeurs ?

Chez nous, en Belgique, la Conférence pour l'emploi clôturée au mois d'octobre, s'est aussi penchée sur le sujet. A la lecture des conclusions, les intitulés des points I, J et K invitent à la plus grande circonspection (comprenez l'étape de réflexion précédant la méfiance) : « plus de mobilité et de disponibilité des demandeurs d'emploi », « de plus gros efforts pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi » (avec en annexe l'intitulé suivant « activation des demandeurs d'emploi, un effort plus important en ce qui concerne l'accompagnement », « un contrôle correct de la disponibilité des demandeurs d'emploi »

« Plus de mobilité » : d'ici fin décembre 2003, les Régions et la Communauté germanophone concluront un accord de coopération visant à promouvoir la mobilité interrégionale. Excellente initiative me dis-je, certain que cette phrase sous-entendait un plan ambitieux en matière de réseaux d'infrastructures et de transport publics facilitant ainsi quotidiennement le déplacement des personnes et permettant à des entreprises de s'établir ailleurs que dans les périphéries croissantes des grandes agglomérations. Grossière erreur de ma part, l'annexe qui précise ce point I mentionne « la mise en œuvre d'un outil performant d'échange d'offres d'emploi insatisfaites et de CV de demandeurs d'emploi » et « la promotion des cours de langues ». La première piste semble pertinente car elle peut éviter aux demandeurs d'emploi de devoir s'inscrire dans les différents services pu-

blics d'emploi ; notons au passage qu'il est prévu que l'outil d'échange soit performant, c'est-à-dire efficace et réellement utilisable ! Des cours de langues, d'accord, mais dans quel cadre ? Au delà des connaissances de base, apprendre une langue sans la pratiquer au quotidien est illusoire. S'il s'agit de faciliter l'apprentissage pour de nouveaux travailleurs recrutés en aménageant des temps de formation pendant le temps de travail, l'idée est excellente et la motivation à apprendre sera d'autant plus grande et facilitatrice de l'apprentissage. En fait de mobilité, il semble qu'il soit davantage question d'accroître le potentiel de mobilité de chaque individu plutôt que de faciliter leur mobilité physique. Alors allons plus loin, pourquoi ne pas fournir des cassettes audio aux demandeurs d'emploi pour qu'ils apprennent une langue dans leur voiture sur les routes saturées ?

« De plus gros efforts pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi » : l'effort portera de la part des entités fédérées sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi dans un premier temps pour des groupes-cibles (jeunes, demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée...) mais avec l'intention de l'étendre à l'ensemble de demandeurs d'emploi. Partant de l'idée érigée en postulat qu'il y a un lien évident et naturel entre l'accompagnement individualisé et la mise à l'emploi, les entités fédérées entendent augmenter ce type de service pour « contribuer au dessein fédéral de création de 200.000 nouveaux emplois ». Cela veut-il dire que les entreprises voyant les demandeurs d'emploi si bien accompagnés leur offriront d'un seul coup, spontanément, des emplois ? Le raisonnement est un peu court. Il y a néanmoins de fortes chances que cela mette en lumière les efforts fournis par les demandeurs d'emploi, leurs démarches de candidatures sans cesse renouvelées...

« Un contrôle correct de la disponibilité des demandeurs d'emploi » : en échange de la suppression de l'article 80 (qui prévoit l'arrêt des allocations en cas de chô-

mage « anormalement long »), « un système plus équitable de contrôle de la disponibilité des chômeurs » sera mis en place qui modifiera les accords existants de transmission des données entre les services de placement et l'autorité fédérale. A l'origine figurait la proposition du Ministre Vandembroucke, qui prévoyait que l'ONEM (organisme fédéral de paiement des allocations chômage) ait un droit de regard permanent et quasi en temps réel sur les données enregistrées par les organismes régionaux et communautaires de placement et de formation que sont l'ORBEM, Bruxelles Formation, le VDAB, le FOREM. Fort heureusement, les Ministres compétents des Régions wallonne et bruxelloise ont opposé leur veto au projet du Ministre du Travail.

La Troisième Voie fait-elle fausse route ?

Disponibilité, mobilité, activation, contrôle : les demandeurs d'emploi sont a priori suspects.

Preuve en est que la perception des causes du chômage a changé. Celui-ci n'est plus le résultat de déséquilibres structurels macro-économiques, il provient des comportements individuels, ce qui permet d'expliquer les piètres résultats des politiques classiques de lutte contre le chômage menées par nos gouvernants pourtant fort volontaristes !

L'Etat Social Actif a ainsi créé ex nihilo une énième catégorie de demandeur d'emploi : le « chômeur-profiteur ». Et peu importe qu'elle repose davantage sur une impression diffuse « de café du commerce » que sur des statistiques fiables et des enquêtes qualitatives indépendantes.

Pour mener la bataille de l'emploi, nos gouvernants entendent « activer » les personnes privées d'emploi. Un rapide coup d'œil au Larousse : l'activation signifie « l'exaltation des propriétés chimiques, physiques ou biologiques d'un corps ». Nos Ministres entendent donc appuyer sur le bouton *marche* de ces corps passifs que seraient à leurs yeux les demandeurs d'emploi. Sont-ils encore considérés comme des personnes ou bien seulement

comme des objets inanimés et donc peu mobiles ?

Les objectifs des conclusions de la conférence concernant les demandeurs d'emploi visent en somme à les maintenir en situation d'occuper rapidement un emploi. Fort bien mais quel emploi ? Sans parler de la qualité, existe-t-il à l'heure actuelle suffisamment d'emplois ? Que reste-t-il de l'objectif des 200.000 emplois ? 60.000 postes, qui selon l'administrateur-délégué de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique), M. Vandeputte, ne sont qu'une estimation car affirmait-il dans une interview « l'emploi ne se décrète pas, il se crée si le cadre économique est favorable, s'il y a une demande, une consommation ». La réduction massive des charges sociales constitue-t-elle ce cadre économique favorable ?

Croissance es-tu là ?

Ainsi, tandis qu'une majorité des gouvernements européens sont dans une attitude d'attente des répercussions de la croissance américaine de ce côté-ci de l'Atlantique, ils n'en demandent pas moins à leurs concitoyens privés d'emploi de s'activer. Et s'ils ne s'activent pas suffisamment, ils risquent d'être privés de revenu (de remplacement). A quand l'abolition de la double peine ?

La quasi totalité des personnes sans emploi n'aspirent qu'à une chose : retrouver un emploi. Faut-il pour cela qu'elles fassent n'importe quoi, qu'elles rabaissent leurs prétentions, qu'elles fassent le deuil de conditions de travail décentes, qu'elles saisissent les postes dont personne ne veut ? Doivent-elles, bien que l'on nous ait dit de nous armer pour devenir une « économie et une société fondée sur la connaissance » accepter dans les meilleurs délais un poste peu qualifié quand elles ont fait de nombreuses années d'études ?

Déjà en 2001, la FeBISP s'interrogeait sur la pertinence de cette nouvelle voie qu'est l'Etat Social Actif où seules deux des trois parties en présence (l'Etat et les demandeurs d'emploi) ont des obligations. Certes le modèle belge laisse-t-il encore une place

importante aux mécanismes de l'Etat-Providence. Mais peu à peu les réformes aboutissent, hier le Minimex transformé en Revenu d'intégration, aujourd'hui le contrôle accru paré de ses plus beaux atours : l'accompagnement individualisé. Et hop, tous à l'emploi, même précaire : une étude récente de l'INSEE⁴ indique qu'en France 30% des personnes sans domicile fixe (SDF) ont un emploi. En retard par rapport aux Etats-Unis, l'Europe est finalement en passe de réussir elle aussi à créer ses « working poors » que

l'on aurait voulu tout aussi mythiques que les « chômeurs-profiteurs ».

Pierre-Alain Gerbeaux

- 1 cf Insertion 2001 article sur état social actif
 2 Comprenez ; les jours de congés résultant de la réduction de temps de travail suite à l'abaissement de la durée légale de travail à 35 heures hebdomadaires.
 3 Equivalent du Revenu d'intégration mis en place par le Ministre Vande Lanotte ; RMI : équivalent de feu le Minimex.
 4 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France).

Annonces

Offres d'emploi

Dans le cadre de ses programmes de formation C.T.S.S. « éducateur en gérontologie » organisée en partenariat avec les Cours de Promotion sociale de Saint-Gilles, **CFS** recherche

- ❖ un(e) **formateur/trice**, titulaire des titres requis pour exercer une fonction dans le cadre de cours techniques secondaires supérieurs de l'Enseignement de Promotion sociale

Chargé(e) du cours :

- de conception et gestion d'un projet partenarial (60 périodes) de janvier à juin 2004

- ❖ un(e) **formateur/trice**, titulaire des titres requis pour exercer une fonction dans le cadre de cours techniques secondaires supérieurs de l'Enseignement de Promotion sociale

Chargé(e) du cours :

- de législations relatives au personnel du secteur (20 périodes) de janvier à juin 2004
- de législations relatives aux personnes âgées (20 périodes) de septembre à décembre 2004

Profil et conditions :

- le statut lié à ces postes est celui d'enseignant de l'enseignement de promotion sociale

Envoyer CV & lettre de motivation à :
CFS asbl
Mme Corinne Terwagne
Responsable du pôle pédagogique
rue de la Victoire, 26
1060 Bxl
☎ 02 543 03 00
<mailto:corinne.terwagne@cfsasbl.be>

Dans le cadre de ses programmes de formation d'aide familial, **CFS** recherche

- ❖ un(e) **régent(e) ménager(ère)**

Chargé(e) du cours :

- d'art ménager (60 heures) de janvier à décembre 2004
- de cuisine (30 heures) de janvier à juin 2004
- de cuisine (30 heures) de Janvier à décembre 2004

- ❖ un(e) **ergothérapeute** titulaire du D.A.P.

Chargé(e) du cours :

- de gérontologie (40 heures) de janvier à juin 2004
- de gérontologie (40 heures) de janvier à décembre 2004

Profil et conditions :

- ces fonctions seront exercées sous un statut d'indépendant ou de prestataire occasionnel
- le montant des honoraires est fixé à 31 euros bruts par heure

Envoyer CV & lettre de motivation à :
CFS asbl
Mme Corinne Terwagne
Responsable du pôle pédagogique
rue de la Victoire, 26
1060 Bxl
☎ 02 543 03 00
<mailto:corinne.terwagne@cfsasbl.be>

Le **Laboratoire d'Ergologie** recrute un(e) collaborateur/trice pour contrat temps plein.

Description des tâches :

- conseils d'orientation
- guidance d'un public adulte

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- licence ou graduat (psychologie, social, ressources humaines)
- expérience ou intérêt pour le travail multiculturel

Envoyer CV & lettre à :
M. Hofmans
LEB
c/o ULB
CP 164
av. Roosevelt, 50
1050 Bxl

La **Mission locale de Bxl** recrute pour son service PTP, un(e) **encadrant(e)** en bâtiment.

Description des tâches :

- encadrement technique des travailleurs sur le terrain

- participation à l'évaluation des travailleurs PTP
- participation active aux comités d'accompagnement
- participation à l'adaptation et à l'amélioration des formations (techniques et générales)
- participation à l'élaboration et la mise en place de la procédure de recrutement
- évaluation des actions et propositions d'amélioration
- rédaction de rapports
- assurer le suivi administratif des travailleurs PTP (présences, maladies...)
- planifier, contrôler et évaluer le travail effectué par les travailleurs PTP
- vérifier le respect des règles de sécurité et des consignes
- accompagner le travailleur PTP dans son intégration et évolution professionnelle
- assurer la médiation et gérer les conflits (travailleurs, chefs d'équipes...)
- assurer le lien entre la formation théorique et le travail de terrain

- compléter la formation des travailleurs sur le terrain

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- niveau A1 ou A2.
- connaissances théoriques et techniques des métiers du bâtiment
- expérience dans la conduite d'équipe
- sens des relations humaines
- connaissance du marché de l'emploi bruxellois

Envoyer CV & lettre à (Réf. PTP/EFB/03) :
Mme B. Dibadj
bd E. Jacquain, 50
1000 Bxl
mailto:mloc_bxl_ville@hotmail.com

Divers

Le **Centre d'enseignement supérieur pour adultes (CESA)** organise à partir de janvier un **post-graduat** de 2

ans en **insertion socioprofessionnelle**.

Deux formations en plus au CESA à partir du mois de janvier...

Pour plus de renseignements :
CESA
6044 Roux
☎ 071/45.11.08 (de 9h à 16h)
<mailto:cesa@cesa.be>
<http://www.cesa.be/>

A partir du 1er décembre 2003, la FESEFA déménage.

Les nouveaux locaux se situent
rue de la Tulipe, 13
1050 Bxl

Les coordonnées téléphoniques et de télécopie sont inchangées.
Téléphone : 02 502 46 73
Télécopie : 02 502 64 77

L'équipe sera injoignable jusqu'au 3 décembre 2003.

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN NOVEMBRE

04/11	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'action « Pour le respect de la parole donnée » du secteur non marchand de la Communauté française • Réunion du groupe de travail « Memorandum »
05/11	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec Eddy Courthéoux, directeur général de l'ORBEM sur la gestion mixte du marché de l'emploi • Préparation de la journée de formation « Durée du temps de travail » à la Fesoj
06/11	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « relations sociales » • Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation - FeBISP • Participation à la séance d'ouverture « Colloque sur la ville »
12/11	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Assemblée générale de la FeBISP • Conseil d'administration de la Fesefa
13/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les permanents de la CESSoc • Réunion du groupe de travail CCFEE concernant l'examen des nouveaux projets FSE 2004-2006 • Rencontre avec notre représentant à la Chambre de l'alternance de la CCFEE • Réunion avec Bruxelles Formation pour la préparation des programmes de formation, formation qualifiante
14/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de rédaction de l'Essor • Participation au colloque sur l'emploi européen • Réunion avec le SRDU sur les Services de proximité
18/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail à l'ORBEM sur les tableaux de justifications 2003 • Réunion du groupe de travail 2 « Economie Sociale » du Pacte Territorial pour l'Emploi à l'ORBEM
19/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion au Cabinet du Ministre Eric Tomas concernant la programmation FSE
20/11	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion chez SAW sur les Services de proximité

21/11	<ul style="list-style-type: none"> • Journée formation sur « La durée du temps de travail » en collaboration avec la Fesoj et la Fesefa • Animation d'un débat sur l'emploi à la Mission locale d'Ixelles • Interview de Philippe Charlier (BIEF) en charge des dossiers extérieurs Equal Valid (validation des compétences) et vue d'un article dans le mensuel de la FeBISP « L'Insertion »
25/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de gestion APEF groupe à risque • Réunion de la CCFEE
26/11	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de rédaction de « Traverses » • Réunion du groupe de travail CCFEE sur « L'avenir des fonds structurels européens »
27/11	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP
28/11	<ul style="list-style-type: none"> • Journée Missions locales – FeBISP : suite du séminaire et fonctionnement du groupe de travail • Réunion au Fonds de Construction (F.F.C.) concernant les Fonds sectoriels

ACTIVITES

2/12/03 à 19h	<p>Dans le cadre de son programme Sensibilisation des Intervenants Sociaux, le Collectif Formation Société organise à l'occasion du Parcours de Convivialité et avec le soutien de l'Espace Mémorial de l'Immigration Marocaine – EMIM asbl, une conférence animée par Anne Freynet - De Keyser et Hassan Bousetta sur le thème de « La Convention belgo-marocaine du 17 février 1964 : 40 ans de présence marocaine en Belgique ».</p>	<p>Lieu : Collectif Formation Société rue de la Victoire, 26 1060 Bxl Cette conférence est accessible gratuitement moyennant réservation. Infos et réservations : ☎ 02 543 03 00 mailto:julie.antoine@cfsasbl.be</p>
5 /12/03 et 6/12/03	<p>Peuple & Culture et les stagiaires du CESEP en Pratiques d'Organisation d'Événements ont le plaisir de vous convier aux rencontres internationales de l'éducation populaire. Après l'Emploi en 2001 et les rôles controversés des genres l'année passée, le CESEP s'attaque à l'Éducation populaire. Thème qui lui est, comme à Peuple et Culture, son commanditaire, particulièrement cher, étant donné qu'il est un des fondements de l'association. Comme pour toute formule qui fonctionne, ce seront de nouveau les stagiaires de la formation de POE qui seront mis à contribution. Côté activités, il y aura colloque bien sûr - international, les orateurs éclectiques nous viennent de Belgique, France et Italie -mais aussi et surtout animation et ateliers permettant d'étayer les débats. L'éducation populaire y sera abordée dans ses trois aspects : citoyenneté, pédagogie-échange de savoirs et culture populaire.</p>	<p>Lieu : Centre culturel Marcel HICTER (La MARLAGNE) Chemin des Marronniers, 26 5100 WEPION Renseignements : PEC W/B Michel DUJEU ☎ 0475 32 91 62 Fax : 085 51 45 92 Maud PEETERBROECK ☎ 0476 46 90 77 http://www.peuple-et-culture.be/tf/ mailto:administration@peuple-et-culture.be mailto:info@riepop.org</p>
8/12/03	<p>La Plate-forme francophone du volontariat vous convie au colloque « Pacte associatif : mode d'emploi » afin de préparer le dialogue qui s'ouvre entre le politique et l'associatif. Les partis démocratiques belges, sous des expressions diverses sont unanimes sur la nécessité de progresser vers une démocratie plus participative et de renforcer le tissu associatif et le volontariat. Ces thèmes ont émaillé leurs programmes lors des dernières élections législatives et l'idée de « conclure un pacte entre les acteurs du monde associatif et les autorités publiques », reprise dans le rapport de l'informateur semble être largement partagée. « Ce pacte impliquerait notamment une stabilisation et une meilleure transparence des modes de subventionnement et des procédures de contrôles, la reconnaissance de l'emploi et le respect de l'autonomie d'action. Dans le même ordre d'idées, le volontariat pourrait être reconnu et faire l'objet d'un statut spécifique ». (Rapport de l'informateur pour une Belgique créative et solidaire)</p>	<p>Lieu : Maison internationale des associations rue Washington, 40 1050 Bxl Renseignements et inscriptions : M. Rocco Vitali rue Royale, 11 1000 Bxl ☎ 02.217.68.18 mailto:info@pacte-associatif.be</p>

09/12/03 de 9h à 17h	La CESSoC organisera une formation sur les aspects pratiques de la ré- forme des ASBL en présence, entre autres, de juristes des fédérations de la CESSoC .	<u>Lieu</u> : La Marlagne (Wépion) <u>Infos</u> : Mme Claudine Deschouwer ☎ 02 512 03 58 (le matin)
18/12/03 à 19h	Dans le cadre de son programme Sensibilisation des Intervenants Sociaux, le Collectif Formation Société organise à l'occasion du Parcours de Convivia- lité, une conférence animée par Vincent de Coorebyter, philosophe et direc- teur général du CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques), sur le thème de « La laïcité, un cadre pour vivre ensemble ».	<u>Lieu</u> : Collectif Formation Société rue de la Victoire, 26 1060 Bxl Cette conférence est accessible gratuitement moyennant résér- vation avant le 12 décembre. <u>Infos et réservations</u> : ☎ 02 543 03 00 mailto:julie.antoine@cfsasbl.be

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**. Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.
Attention : les documents pour la prochaine édition de “ L’insertion ” doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **12 décembre 2003**.